

Présentation

11 725 postes ont été ouverts au recrutement 2006 d'enseignants du second degré public : 2 200 postes à l'agrégation, 6 862 au CAPES, 440 au CAPEPS, 405 au CAPET et 1 818 au CAPLP [1]. Les concours réservés et les examens professionnels, issus du "Plan Sapin", n'ont pas été reconduits en 2006. 11 671 candidats ont été reçus sur les listes principales (11 669) et complémentaires (2) aux concours externes et internes, contre 16 029 en 2005, soit une baisse de 27,2 %, à rapprocher de celle des postes offerts (- 27,7 %). 83,2 % des admissions résultent des concours externes et 16,8 % des concours internes. Tous concours confondus, 99,5 % des postes offerts ont été pourvus (98,9 % en 2005).

143 lauréats sont recensés aux troisièmes concours (- 5,3 %) : 85 candidats ont été admis à celui du CAPES et 58 à celui du CAPLP. Les troisièmes concours du CAPEPS et du CAPET n'ont pas eu lieu en 2006.

Pour la première fois en 2006, des mentions complémentaires en français, mathématiques ou langues vivantes ont été proposées aux candidats de certaines sections du CAPES externe et du CAPEPS externe. Ainsi, parmi les 59 124 candidats inscrits aux CAPES et CAPEPS externes, 6 419 se sont également inscrits pour obtenir une mention complémentaire. Parmi eux, 443 ont été admis aux CAPES et CAPEPS, 268 d'entre eux se sont présentés à une mention complémentaire et 27 mentions complémentaires ont été attribuées : vingt en français, une en allemand et six en mathématiques.

En 2006, 3 096 postes ont été ouverts aux concours du second degré de l'enseignement privé, respectivement 1 146 au CAFEP et 1 950 au CAER. Globalement, la baisse du nombre d'admis (- 17,2 %) est sensiblement inférieure à celle du nombre de postes (- 26,7 %) ; le taux de couverture s'améliore, 72,4 % des postes ont été pourvus contre 64 % en 2005. Le rendement se révèle toujours contrasté selon le concours : 78,4 % pour le CAFEP contre 68,8 % pour le CAER [2].

Dans le premier degré public, 14 172 postes ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles : 11 000 pour les concours externes dont 550 pour les troisièmes concours et 140 pour les concours externes spéciaux de langues régionales, 238 pour les seconds concours internes et 2 934 pour les premiers concours internes (réservés aux instituteurs titulaires) [3].

Définitions

■ **CAPES et CAPET internes.** Voir arrêté du 20 mai 1986 (BO spécial n° 5 du 26 juin 1986).

■ **Les concours internes statutaires** permettent aux fonctionnaires titulaires et aux maîtres auxiliaires d'accéder aux différents corps d'enseignants du second degré, sous certaines conditions de titre et d'ancienneté de services. **Des concours spécifiques** (de 1995 à 1998) ont permis aux maîtres auxiliaires et aux enseignants titulaires d'accéder sous certaines conditions aux corps des professeurs certifiés, PEPS et PLP. **Des concours réservés et examens professionnels**, organisés de 2001 à 2005 dans le cadre du dispositif de résorption de l'emploi précaire "loi Sapin", (loi n°2001-2 du 3 janvier 2001). N'ayant pas été reconduits en 2006, ces recrutements sont exclus de l'ensemble des données comparatives.

■ **Les troisièmes concours**, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils s'adressent aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins au cours des cinq années précédant la date de clôture des registres d'inscription au dit concours, d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le domaine de l'éducation ou de la formation. Ces activités doivent avoir été accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

■ **L'arrêté du 26 juillet 2005** (JO du 10 août 2005) définit les modalités d'attribution d'une **mention complémentaire** aux lauréats de certaines sections du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et du concours externe du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS).

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ **Taux de remplissage, de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis (listes principales et complémentaires) au nombre de présents, en %.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 75.43, 77.44, 80.44, 82.05, 83.11, 84.14, 85.24, 88.32, 91.32, 92.30, 93.18, 94.19, 95.26, 95.37, 96.38, 97.28, 97.41, 98.30, 98.37, 99.41, 00.49, 01.04, 02.19, 02.41, 03.17, 03.43, 04.08, 04.30, 05.16, 05.17, 06.10.

– Tableaux statistiques, n° 6918, 6957, 6986, 7011.

Sources : Système d'information OCEAN (hors examens professionnels), DEPP. Données antérieures à 2000 et examens professionnels : Direction générale des ressources humaines.

Les concours de recrutement d'enseignants (1)

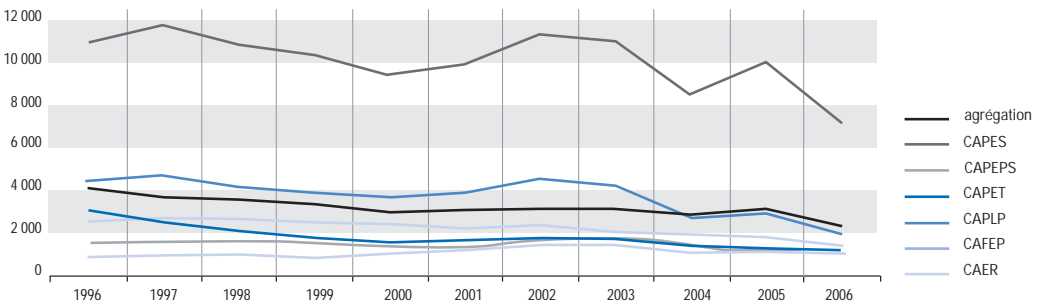
[1] Évolution du nombre de postes et d'admis sur les listes principales aux concours d'enseignants (France métropolitaine + DOM)

		1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Enseignement public												
Agrégation (externe + interne)	postes	5 000	4 100	3 710	3 364	2 850	2 900	2 980	3 000	2 650	2 890	2 200
	admis	3 940	3 554	3 399	3 246	2 835	2 878	2 962	2 974	2 645	2 872	2 196
CAPES (externe + 3 ^e concours + interne + réservé + spécifique) (1) (5)	postes	16 200	13 774	12 409	10 755	9 265	9 550	11 171	10 745	8 217	9 645	6 862
	admis	10 603	11 246	10 429	10 007	9 059	9 541	10 911	10 502	8 188	9 601	6 836
CAPEPS (externe + 3 ^e concours + interne + réservé) (1) (2) (5)	postes	1 330	1 668	1 675	1 545	1 370	1 425	1 671	1 610	963	950	440
	admis	1 307	1 546	1 554	1 466	1 337	1 419	1 646	1 610	963	950	440
CAPET (externe + 3 ^e concours + interne + réservé) (1) (5)	postes	3 530	2 857	2 147	1 828	1 325	1 250	1 443	1 340	820	835	405
	admis	2 853	2 371	1 962	1 658	1 246	1 234	1 310	1 270	801	810	405
CAPLP (externe + 3 ^e concours + interne + réservé) (1) (5)	postes	4 600	4 903	4 409	3 957	3 960	3 875	4 665	4 400	2 640	2 840	1 818
	admis	4 112	4 390	3 880	3 578	3 424	3 718	4 157	3 947	2 524	2 674	1 792
Professeurs des écoles (externe + 3 ^e concours + concours spécial + 2 nd concours interne) (3)	postes	9 813	9 195	9 214	10 050	10 324	11 245	11 309	12 250	13 190	12 750	11 238
	admis	9 727	9 195	9 214	10 044	10 324	11 229	11 299	12 250	13 170	12 696	11 206
Liste complémentaire : inscrits		3 075	1 078	953	3 577	6 579	7 394	7 387	6 299	4 827	4 033	2 898
Enseignement privé												
CAFEP (CAFEP + 3 ^e concours) (4) (5)	postes	2 100	1 920	1 920	1 850	1 850	1 850	2 220	2 220	1 453	1 300	1 146
	admis	825	868	852	778	896	1 140	1 291	1 289	1 026	1 077	899
CAER + spécifique	postes	3 252	2 666	2 650	2 650	2 500	2 500	2 925	2 925	2 925	2 925	1 950
	admis	2 486	2 418	2 482	2 379	2 248	2 093	2 162	1 968	1 838	1 628	1 342

(1) Concours réservés dans le cadre de la loi Perben (de 1997 à 2000) puis du plan Sapin à partir de 2001 jusqu'en 2005. (2) Concours interne ouvert à partir de 1989. (3) Les premiers concours internes ne sont pas comptabilisés. (4) Concours organisé à partir de 1994. (5) Troisièmes concours organisés à partir de 2002.

CAFEP : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. **CAPET** : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique. **CAPEPS** : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive. **CAPLP** : concours d'accès au professorat de lycée professionnel. **CAFEP** : concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les classes du second degré sous contrat, correspondant aux concours externes du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP. **CAER** : concours d'accès à une échelle de rémunération correspondant aux concours internes de l'agrégation, du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP.

[2] Évolution du nombre d'admis sur les listes principales aux différents concours d'enseignants du second degré (France métropolitaine + DOM)



[3] Professeurs des écoles : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis en 2006 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	% admis/ présents	Inscrits sur liste complémentaire
Concours externes	11 000	94 035	55 298	11 019	19,9	2 885
Premiers concours internes	2 934	5 303	3 752	2 725	72,6	83
Seconds concours internes	238	2 247	751	187	24,9	13
Total	14 172	101 585	59 801	13 931	23,3	2 981

Remarque - Les troisièmes concours et les concours externes spéciaux sont comptabilisés avec les concours externes. Les concours internes spéciaux sont comptabilisés avec les seconds concours internes.